#### DEC180791DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7083 intitulée GULLIVER

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

**Vu** la décision DEC133018 du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'UMR7083, intitulée Gulliver, dont le directeur est Elie RAPHAEL;

#### **DECIDE:**

### Article 1er

Délégation est donnée à M. Olivier Dauchot, Directeur de recherche et Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée1.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Dauchot, délégation est donnée à M. Anthony Maggs, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie 75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00 F. 01 43 26 87 23

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés <u>d'un montant inférieur ou égal</u> au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Anthony Maggs, délégation est donnée à M. Yannick Rondelez, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

## Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick Rondelez, délégation est donnée à Mme Solange Rogue, Assistante administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

# Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 6

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 13 mars 2018

Le directeur d'unité Elie Raphaël

UMB 2083 GILL Directour

231 PARIS, cedex os